

## CERTIFICAT RELATIF AU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE TENUE À DISTANCE POUR L'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1006

## Règlement d'emprunt numéro 1006 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 900 000 \$

Je, Sylvain Rolland, directeur général et greffier par intérim de la Ville de Bois-des-Filion certifie par les présentes que :

Le registre des demandes de scrutin référendaire pour le règlement numéro 1006 mentionné en titre a été accessible du 10 au 25 février 2021 via courriel ou par la poste.

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1006 est de **7 736** ;
- Que le nombre de correspondances de personnes habiles à voter requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **785** ;

## Par conséquent, je déclare que :

• le règlement numéro 1006 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Donné à Bois-des-Filion, ce 26 février 2021

Sylvain Rolland Directeur général et greffier par intérim